



AVIS AUX NAVIGATEURS



**CONTRAINTES
DE NAVIGATION**



**CONTRAINTES
ACCES VOITURE ET
STATIONNEMENT**

Avis N°20/2025 – Objet : salon privé, contraintes de stationnement

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

En raison de la mise en place d'un salon privé, les escales seront interdites sur le ponton C10, du 30/06/2025 au 08/06/2025, inclus.

Le parking situé le long du quai Sénac de Meilhan sera réservé à l'organisation, et interdit à tout accès, du 30/06/2025 au 08/06/2025, inclus.

Aucun véhicule ne pourra stationner sur ces emplacements pendant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 30/06/2025

Patrice BERNIER
Maître de port principal
Service sûreté portuaire et événementiel

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS EteI

RÉGIE DU PORT - Avenue de la Capitainerie, 17026 La Rochelle Cedex 1 - France. Tél.: 05 46 44 41 20 / VHF Canal 9 - capitainerie@portlarochelle.com